

Préavis N° 04/09.2024

Morges, le 11 septembre 2024

CRÉATION DE NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DU RÉSEAU AJEMA**84 PLACES D'ACCUEIL PARASCOLAIRE - FECHY**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de rapporter sur le présent préavis s'est réunie le 20 août 2024 dans les locaux de Couvaloup 10 à Morges. Cette commission est composée des personnes suivantes :

Fabienne Perrin (Vullierens), Anne-Marie Perret-Gentil (Vaux-sur -Morges), Laurent Guignard (Gimel), Willy Favre (Lavigny) et Françoise Queiros (Ballens).

Les membres de la commission ont été reçus par le CODIR de l'AJEMA, accompagnés de M. Anthony Vieira, directeur de l'ARASMAC, M. Manuel Canosa, adjoint de direction Enfance et Mme Sandrine Monney, adjointe de direction Finances.

Les membres de la commission les remercient pour les informations fournies.

1 PRÉAMBULE

La structure actuelle des P'tits Bouchons à Féchy bénéficie d'une autorisation d'exploiter de 60 places. Ce lieu est géré par l'AEMA (Accueil Enfance Montherod/Aubonne) à Aubonne.

La structure Le Rendez-Vous, située à Aubonne, a une capacité d'accueil de 72 places, gérée également par l'AEMA.

Dès janvier 2025, toutes les classes de 1 à 4 P de l'Établissement primaire et secondaire d'Aubonne et environs seront regroupées à Féchy et les classes de 5-6 P à Aubonne.

Concrètement, l'augmentation du potentiel des P'tits Bouchons de 84 places pour passer à 144 places au total, permet de répondre géographiquement à la nouvelle répartition des élèves et d'anticiper, sans nouvelle demande, une occupation maximale des locaux disponibles dans l'hypothèse de la mise en place un jour de l'horaire continu.

2 _DISCUSSION

Les élèves de 5-6 P peuvent prendre le repas de midi au Ballon Bleu, cantine scolaire indépendante de l'UAPE le Rendez-vous à Aubonne.

L'arrivée des élèves de 5 et 6 P de Féchy n'aura donc pas ou peu d'influence sur l'UAPE. Pour les élèves de 1-4P, il s'agira dans les faits d'un transfert de charges de l'UAPE « Le Rendez-vous » d'Aubonne à l'UAPE « Les Petits bouchons » de Féchy, probablement sans réel supplément de charges pour l'AJEMA.

La commission est favorable à cette demande d'augmentation de places et fait les observations suivantes :

- L'excédent de charge de CHF 576'928.00 couvert par le réseau AJEMA pour Féchy tient compte des incertitudes liées à tout projet de construction, du maximum de couverture potentiel de l'excédent de charges par les communes et de la situation connue au début 2024.

Lors de la réunion de la commission, l'AJEMA ne disposait pas des données nécessaires concernant la diminution de charges de l'UAPE « Le Rendez-vous » d'Aubonne. Certains membres de la commission ont suggéré que la diminution de la capacité du Rendez-vous à Aubonne, en raison du transfert des enfants de 1P à 2P à Féchy, entraînerait une baisse de son budget, ce qui pourrait compenser, en grande partie, les coûts réels de la nouvelle structure de Féchy.

En date du 8 septembre, l'AJEMA a informé la commission que, bien que le Rendez-vous passe de 72 à 45 places, avec une réduction de budget de CHF 280'832.00 l'augmentation des places à Féchy entraînera une hausse des coûts de près de CHF 466'085.00.

Aubonne et Féchy	Excédent à charge des communes de l'AJEMA
Budget Rendez-vous en plein AJEMA	CHF 453 177.00
Budget reçu le 03.09.2024	CHF 172 345.00
Économie sur le rendez-vous	CHF -280 832.00
Augmentation des places à Féchy	CHF 746 917.00
Budget excédentaire	CHF 466 085.00

Selon la commission, la réalité des comptes 2025 ne devrait pas montrer d'augmentation significative des charges par rapport à 2024, le regroupement des 1-4P sur Féchy étant un transfert interne à l'AJEMA entre les structures d'Aubonne et de Féchy. Le budget est établi sur la base du potentiel total des places disponibles. Or, en 2025, il est certain que les places ne seront de loin pas toutes utilisées, puisque le site ne sera pas encore occupé dans sa totalité par des élèves.

La commission pense donc, à l'unanimité, qu'il est important, comme proposé en séance, que les acomptes facturés aux communes de l'AJEMA en 2025 tiennent compte au plus près de la réalité des charges découlant de l'occupation des structures concernées à la rentrée 2024 et d'une simulation à faire à partir des données réelles des changements annoncés pour 2025, d'autant plus que le passage de la facturation des charges de l'AJEMA à l'ASSAGIE devrait avoir lieu en cours d'exercice.

3 CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARSMAC

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'accepter la création de 84 places parascolaires supplémentaires dès le 1^{er} janvier 2025 à Féchy portant ainsi le nombre à 144 places pour l'UAPE les P'tits Bouchons.
2. De prendre en considération les montants déjà portés au budget 2025.

Au nom de la commission ;
Anne-Marie Perret-Gentil



Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 26 septembre 2024.

